



Briefing Championnat du Sud Muret 28/29 Aout 2021

Cher(e) Pilote.

Bien venu(e) sur le circuit de Muret (31) pour cette épreuve du Championnat de Ligue du Sud 2021.

Rappel : Extincteurs et tapis de sol obligatoires.

Pour encadrer cette épreuve les officiels sont ;

Directeurs de course: Yves Blanc/Alain Pelé/Pascale Ferrari

Collège des Commissaires Sportifs : Bernard Navarro/Odette Déjeuniat/Laurent Koch

Commissaires Techniques : Eric Massat/Jean Veyries

Déroulement de l'épreuve :

Respect strict des drapeaux. Respect des consignes des commissaires de piste. Respect de tous les officiels et des bénévoles. En cas d'incident sur la piste sans redémarrage possible de son kart, mettre celui-ci en sécurité, **rejoindre rapidement le poste de commissaire de piste le plus proche.** Interdiction de changer de trajectoire dans le seul but d'empêcher un autre concurrent de doubler.

Chauffe moteur :

La chauffe ou les essais moteurs sont strictement interdits dans les paddocks, les parkings ou les parcs fermés. Faire appel à un commissaire technique pour toute dérogation éventuelle à cette règle. Présentez vous avec votre kart.

Respect des horaires : Voir affichage

Présence à l'entrée du parc départ 10 minutes avant l'heure de départ de la course (**pilote casqué, 1 seul mécano licencié et masqué**). Fermeture pré-grille 5 minutes avant l'heure de départ, aucune mécanique en pré-grille. Si un tel fait était constaté le pilote devra partir en dernière position quel que soit le nombre de tours de formation .1 tour d'entrée en piste + 1 tour de formation avec regroupement **impératif sur deux files** au panneau « FORMATION ». Rester sur deux files sans changer de place après le franchissement de la ligne rouge et accélération **seulement** à l'extinction des feux. Les tentatives d'accélération et/ou de dépassement avant l'extinction des feux seront sanctionnées. Si la formation n'est pas satisfaisante, un nouveau tour de formation pourra être donné (feux orange clignotant). La procédure reprendra.

Fin de course :

Effectuer un tour supplémentaire après le passage sous le drapeau à damier à la fin des manches qualificatives et des finales.

Arrivée de la course en parc fermé : Le pilote reste casqué et assis dans son kart, 1 seul mécano licencié et masqué autorisé.

Procédure drapeau rouge durant les essais qualificatifs :

Retour en Parc Fermé Arrivée, le pilote reste casqué, 1 seul mécano licencié et masqué autorisé.

Procédure drapeau rouge durant les manches qualificatives et finales :

Dans la mesure du possible, la procédure SLOW précèdera le drapeau rouge. Si présentation du drapeau rouge... se mettre en file indienne au ralenti bras levé on s'arrête sur la piste au niveau de la zone Direction de course départ/arrivée. Les pilotes restent casqués assis dans le kart. Attendre les instructions de la Direction de Course ou de la Commission Sportive.

Procédure SLOW :

Présentation des drapeaux jaunes agités, accompagnés des panneaux SLOW a tous les postes des commissaires de piste, feux orange clignotants, vitesse réduite et en file indienne derrière le leader, nombre de tours... en fonction de l'importance de l'intervention en cours.

Fin de procédure slow: lors du dernier tour de neutralisation, extinction des feux oranges, drapeaux jaunes fixes et panneaux SLOW présentés. Lors du passage sur la ligne de départ, présentation du drapeau vert par la direction de course. Accélération à la ligne des 25m (cônes rouge et blanc) ... **PAS DE DÉPASSEMENT AVANT D'ÊTRE PASSÉ SOUS LE DRAPEAU VERT.**

Dans les parcs arrivée et départ ainsi que sur la pré-grille 1 seul mécano licencié et masqué autorisé par pilote.

Dans les parcs arrivée et départ ainsi que sur la pré-grille les pilotes doivent être " casqués"

Masque obligatoire pour les personnes convoquées à la Commission Sportive/Technique/Direction de Course.

Pass sanitaire

Le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour les personnes mineures et les salariés/bénévoles.

Toutes, les autres personnes sont concernées par l'obligation de présenter le pass sanitaire, l'une des 3 preuves sanitaires suivantes sera exigée :

1° - Le résultat d'un examen de dépistage RT-PCR ou d'un test antigénique de moins de 72 heures (permettant la détection de la protéine Ndu SAARS-Cov-2) avant l'accès au lieu ou à l'évènement ;

2° - Un justificatif du statut vaccinal complet de l'un des vaccins contre la Covid-19 ayant fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par l'agence européenne du médicament.

Le schéma vaccinal complet est ainsi défini :

Situation de la personne	Déclenchement de la validité du pass sanitaire
Vaccin à 1 injection (COVID-19 Vaccine Janssen)	À partir d'un délai de 28 jours après l'injection.
Vaccin à 2 injections (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)	À partir d'un délai de 7 jours après la 2ème injection.
Injection unique pour les personnes ayant déjà eula Covid-19	À partir d'un délai de 7 jours après l'injection.

3° - Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid-19 délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR ou à un test antigénique réalisé plus de 11 jours et moins de 6 mois auparavant l'accès à l'établissement, au lieu ou à l'évènement.

La présentation du pass sanitaire pourra se faire en version numérique (via l'application « TousAntiCovid » ou tout autre support numérique au choix de la personne concernée) ou en version papier.

La Direction de Course

BONNE COURSE

